



FLASH INFO

Réunion de conseil du 04 Juillet 2022

● Plan Local d'Urbanisme (création d'un emplacement réservé)

Pour faire suite à la décision de la précédente réunion de conseil municipal de créer un emplacement réservé sur le terrain situé en face de la mairie, M. Le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de compléter cette délibération en documentant les grandes lignes du contenu prévu pour cet emplacement. Après en avoir délibéré, le conseil municipal prévoit cette réserve foncière pour créer de futurs équipements publics (aménagements liés au centre bourg, parking, aires de jeu, maison médicale, commerce de proximité, terrain de sport, structures associatives etc...)

● Retour de la réunion sur le projet d'acquisitions foncières de la BA105

M. Le Maire informe le conseil municipal du retour de la réunion sur le projet d'acquisitions foncières de la BA 105. Pour notre commune, l'ensemble des terrains situés à l'ouest de la RD57 seraient impactés et seraient clos par une clôture identique à celle située en entrée de village ce qui impacte négativement l'image de notre village. Notre aire de jeu fait partie également des terrains préemptés par le ministère des armées. Le conseil municipal, à l'unanimité émet un avis négatif à ce projet et souhaite conserver sa propriété. Une délibération sera prise en ce sens et transmise aux différents élus susceptibles de nous aider ainsi qu'à M. Le Ministre des armées qui est le président de notre conseil départemental. Le conseil municipal décide de demander le conseil d'un cabinet d'avocat spécialisé pour défendre notre bon droit.

● Mise sous vidéo surveillance de notre déchetterie

Conformément à la décision du conseil municipal de mettre sous vidéo surveillance notre déchetterie, M. Le Maire présente les devis liés à ce projet. Après étude des devis, une somme d'environ 10000€ est nécessaire pour l'équipement (caméras, mât, antenne, armoire et installation). A cette somme il faut ajouter la fourniture d'un équipement susceptible de produire de l'électricité (panneaux solaires). Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de modifier le fonctionnement de notre déchetterie pour éviter cet investissement et pour améliorer le service à nos habitants. La benne à déchets verts sera déposée au local technique communal pour un accès plus facile aux habitants, la location de la remorque (10€) est poursuivie. La déchetterie située dans notre hameau sera réservée aux employés communaux et à des demandes accompagnées d'un élu ou un employé communal.

● Divers

Pour faire suite à la demande d'augmentation de tarif de 14% de notre prestataire de repas pour la cantine scolaire lié à la situation économique, le prix des denrées a augmenté de 30%, les coûts logistiques de 44%, électricité 100%, gaz 400%, consommables 22% etc... le conseil municipal décide d'appliquer cette hausse à hauteur de 10% pour les enfants habitants la commune et de la totalité pour les extérieurs commune.

Le conseil municipal délibère sur l'organisation du repas du 14 juillet proposé par la commune, Apéritif champêtre, paina, dessert, vin,café, le tout dans une grande convivialité.

Le conseil municipal est informé du début des travaux de la construction de notre local technique

Le conseil municipal est informé du début des travaux de viabilité du futur lotissement du chemin des Champs prévu pour le 8 août.

Le conseil municipal est informé du début de l'enquête publique pour la réalisation de la 2x2 voies de la RN13, la concertation publique aura lieu du 5 septembre au 23 octobre sur le site RN13-evreux-chaufour.fr et au travers de réunions publiques.

Une délibération est prise à l'unanimité pour reverser, conformément à la loi, la taxe d'aménagement à hauteur de 20% à EPN.

Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver le rapport de la CLECT lié à la participation communale du SICOSE.

RAPPEL

- Pendant la période des moissons, mois de juillet et août, le stationnement des véhicules est interdit rue de la Mairie et rue de Reully pour faciliter le passage des engins agricoles.
- M. Le Maire rappelle que l'usage des pétards est interdit par arrêté municipal sur le domaine public de notre commune.

Bonnes vacances !